

Elections municipales 2026



Actions pour la transition

A destination des candidats

Porté par :

**forum
et projets**
pour le
développement durable

CARRILLONS
pour la
transition ÉCOLOGIQUE
pépinière de changement



SYNTHÈSE

BIODIVERSITÉ

- Réaliser un Atlas de la biodiversité
- Créer de nouveaux corridors écologiques et connecter les trames entre elles
- Se doter d'un plan Canopée
- Soutenir et mettre en œuvre des projets de renaturation et de dépollution
- Se former; diffuser et appliquer les bonnes pratiques pour un urbanisme favorable à la biodiversité
- Construire un comité de suivi avec les experts de la biodiversité locale (LPO, ONF, FNE, etc.)

EAU

- Organiser des états généraux de la Seine
- Sauvegarder les Zones naturelles d'expansion des crues de la Seine
- Se doter d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales urbaines
- Adopter un mode de gestion durable des eaux de pluie
- Développer les usages de récupération de l'eau de pluie
- Sensibiliser les citoyens et les entreprises avec des opérations de prévention, de dépollution et de nettoyage

RÉSILIENCE

- Faire un diagnostic des risques long terme avec des experts (PESTEL)
- Lancer un Plan Alimentaire Territorial
- Rendre des espaces à l'agriculture urbaine et périurbaine
- Former les élus et le personnel aux leviers de la résilience
- Organiser des exercices de gestion de crise
- Connaître et tisser des liens avec les acteurs économiques locaux de l'économie régénérative

RÉDUCTION DES DÉCHETS

- Définir une stratégie "zéro déchet / économie circulaire"
- Mettre en œuvre un plan d'exemplarité
- Conditionner les aides à des engagements "zéro déchet"
- Déployer le tri à la source des biodéchets
- Développer des filières du réemploi
- Sensibiliser les citoyens de façon ambitieuse
- Mettre en place une tarification incitative
- Construire une coopération intercommunale
- Abonder localement la prime réparation de l'État
- Mettre en œuvre des alternatives à l'augmentation de capacité de l'usine CRISTAL

ACHATS PUBLICS

- Intégrer des critères durables dans les appels d'offre
- Former les agents municipaux aux achats responsables
- Privilégier les fournisseurs les plus responsables
- Privilégier les produits durables et locaux
- Piloter les pratiques d'achats responsables

SYNTHÈSE

ÉNERGIE

- Réaliser des audits énergétiques sur le patrimoine
- Réaliser un bilan énergétique & carbone communal
- Instaurer une commission municipale
- Elaborer un plan communal de rénovation
- Allouer un budget significatif et pérenne
- Adapter le PLU aux enjeux énergétiques
- Programmer un ensemble de travaux de rénovation
- Déployer des campagnes de sensibilisation
- Associer les habitants et les acteurs économiques
- Mettre en place un service municipal de conseil
- Former les élus et les agents municipaux

DÉMOCRATIE CITOYENNE

- Mettre en place une budgétisation verte communale
- Renforcer la transparence et l'accessibilité de l'action publique
- Déployer des dispositifs de démocratie participative
- Articuler démocratie communale et intercommunale
- Soutenir le tissu associatif

MOBILITÉ DURABLE

- Élaborer un plan de Plan Vélo et un Plan Marche
- Aménager et entretenir l'espace public
- Installer des abris vélos sécurisés près des gares et des zones résidentielles.
- Développer l'intermodalité : voiture/ covoiturage + marche + vélo + transports collectifs
- Renforcer l'offre de transports en commun
- Créer des voies réservées et priorités bus
- Promouvoir les alternatives à la voiture
- Déployer un plan d'électrification des mobilités
- Rendre la mobilité accessible à tous : intégrer les besoins des personnes âgées et PMR

SOMMAIRE

Introduction	1
Exemplarité	2
Biodiversité	3
Eau	5
Résilience	7
Déchets	9
Achats	12
Énergies	13
Mobilités durable	15
Démocratie citoyenne	17

Introduction

Les prochaines élections municipales constituent un moment décisif pour l'avenir écologique, social et économique de nos communes. Face à l'urgence climatique, à la perte de biodiversité et aux tensions sur les ressources, les villes ont un rôle clé à jouer, d'autant que les habitants attendent des réponses locales, concrètes et visibles.

Une étude menée auprès de 130 000 personnes dans 125 pays (Nature Climate Change) montre que 89 % souhaitent que leur gouvernement agisse davantage contre le dérèglement climatique. En France, ils sont 85 %. Pourtant, cette majorité reste souvent silencieuse, pensant à tort être minoritaire. Cette perception d'inaction collective renforce le sentiment d'isolement et conduit les élus à entendre surtout les voix hostiles à la transition écologique, au détriment d'un soutien citoyen pourtant réel.

Les municipalités ne sont pas seulement responsables de leurs politiques locales : elles siègent et votent aussi au sein de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS). Les décisions qui y sont prises relèvent d'une gouvernance partagée, où chaque commune a à la fois le pouvoir et la responsabilité d'agir. Chaque municipalité, en s'appuyant sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté en 2023 et en le renforçant, peut incarner concrètement la transition écologique au quotidien, la CASGBS jouant alors un rôle de moteur et de coordination à l'échelle du territoire.

Notre plaidoyer propose ainsi une vision commune :

- placer la transition écologique au cœur des politiques municipales,
- déployer des actions concrètes et visibles à l'échelle de chaque commune,
- mobiliser élus, acteurs économiques, associations et citoyens dans une dynamique collective, transparente et durable.

Il ne s'agit pas seulement de répondre aux obligations réglementaires, mais de saisir une opportunité : améliorer le cadre de vie, renforcer la résilience de nos villes et construire un avenir désirable pour tous.

Exemplarité

Dans un contexte d'urgence climatique, de pression sur les ressources et de dégradation accélérée du vivant, les collectivités locales occupent une place centrale dans la mise en œuvre concrète de la transition écologique. Par leurs compétences, leurs investissements et leur proximité avec les habitants, les municipalités disposent de leviers directs pour agir, mais aussi pour donner le cap.

L'exemplarité des communes constitue un facteur déterminant de la réussite des politiques publiques de transition. Elle conditionne la crédibilité de l'action municipale, la confiance des citoyens et l'adhésion des acteurs du territoire. Lorsque les collectivités alignent leurs décisions, leurs pratiques internes et leurs choix budgétaires avec les objectifs qu'elles affichent, elles créent un effet d'entraînement indispensable à l'évolution des comportements individuels et collectifs.

Être exemplaire ne signifie pas être irréprochable, mais assumer pleinement sa responsabilité d'acteur public : mesurer ses impacts, prioriser ses actions, rendre compte de ses choix et inscrire la transition écologique comme un principe structurant de l'ensemble des politiques municipales. Cette exemplarité est d'autant plus attendue sur le territoire de la boucle de Seine, où les enjeux énergétiques, environnementaux et de qualité de vie sont étroitement imbriqués.

Dans ce plaidoyer, les actions signalées par une ★ identifient celles pour lesquelles les municipalités sont attendues à un niveau d'engagement et de responsabilité renforcé. Elles correspondent à des leviers relevant directement de l'action communale, sur lesquels les collectivités peuvent agir, afin de traduire les ambitions écologiques en réalisations concrètes tout au long du mandat.

Régénérer la biodiversité

La biodiversité est définie comme la variété de la vie sur Terre sous toutes ses formes (nombre d'espèces, variation génétique, l'interaction au sein d'écosystèmes complexes). La biodiversité décline à un rythme alarmant, notamment à cause de la destruction et l'artificialisation des milieux naturels (déforestation, urbanisation...), des pollutions (pesticides, plastiques, PFAS...) et du changement climatique. Les espèces exotiques envahissantes bouleversent aussi l'équilibre écologique de l'écosystème dans lequel elles sont introduites.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la CASGBS rappelle que notre territoire est doté de réservoirs de biodiversité reconnus et protégés (dont 8 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique et 5 Espaces Naturels Sensibles) qui protègent ces milieux propices au développement des continuités écologiques (forêts domaniales, milieux humides, espaces agricoles, espaces de nature ordinaire (friches, cimetières...)). Pour autant, ces espaces protégés, même complétés du patrimoine arboré actuel et des espaces verts, **ne sont pas suffisants pour régénérer les écosystèmes vivants en péril, notamment par manque d'ambition et de coordination au niveau intercommunal**. Cela est d'autant plus préoccupant que les pressions fortes exercées des activités humaines. Il n'est pas trop tard pour rattraper les erreurs du passé.

Certains leviers d'actions sont à consolider mais sont aujourd'hui devenus relativement standards dans la gestion des villes de la boucle de Seine comme

- la sensibilisation grand public
- la gestion écologique des espaces verts
- la végétalisation (mini-forêt, désimperméabilisation des sols, ..),
- la lutte contre l'apparition et le développement des espèces invasives (chenille processionnaire, frelons asiatiques...)

Pourtant, d'autres leviers d'actions majeurs mentionnés dans le PCAET ne sont déployés sur le territoire ou de façon partielle.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réaliser un Atlas de la biodiversité dans toutes les villes pour renforcer notre connaissance de la biodiversité (inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné) | <input type="checkbox"/> Soutenir et mettre en œuvre des projets de renaturation et de dépollution |
| <input type="checkbox"/> Créer de nouveaux corridors écologiques et renforcer ceux existants et connecter les trames entre elles (Trame verte, bleue, noire, blanche et brune) | <input type="checkbox"/> Diffuser et appliquer les bonnes pratiques pour un urbanisme favorable à la biodiversité dont formation des instructeurs d'autorisation d'urbanisme et paysagistes ★ |
| <input type="checkbox"/> Se doter d'un plan Canopée | <input type="checkbox"/> Construire un comité de suivi avec les experts de la biodiversité locale (LPO, ONF, FNE, etc....) |

Nos suggestions

1. Réaliser un **Atlas de la biodiversité dans toutes les villes** pour renforcer notre connaissance de la biodiversité (inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné)
2. **Créer de nouveaux corridors écologiques et connecter les trames entre elles pour favoriser une démarche intégrale** (cf. travaux du CEREMA et Société Française d'Ecologie)
 - Trame verte et bleue : continuités écologiques terrestres et aquatiques
 - Trame noire : continuités écologiques nocturnes pour réduire la pollution lumineuse
 - Trame blanche : les continuités écologiques "silencieuses"
 - Trame brune : préservation des sols

Parmi les axes de travail possibles :

- Identifier les ruptures de continuités écologiques pour lutter contre le morcellement
 - Solliciter les entreprises des zones industrielles et commerciales qui ont ce type d'objectifs dans leurs feuilles de route Biodiversité
 - Créer de nouvelles mares et bassins végétalisés composés à 100 % d'espèces régionales
 - Mettre en œuvre la trame nocturne permettant la réduction de l'intensité de l'éclairage public
2. **Se doter d'un plan Canopée** pour que la couverture arborée (domaines publics et privés) réponde à un ensemble d'enjeux dont le rafraîchissement pendant les canicules.
 - Réaliser l'inventaire des patrimoines arborés du territoire (communale et CASGBS)
 - Planter des espèces diversifiées, avec des strates variées (herbacée, arbustive, arborée).
 - Préserver, valoriser et planter des futurs arbres remarquables, des haies, des vergers
 3. **Mettre en œuvre des projets de renaturation et de dépollution**
 - Mentionnés dans le PCAET : la réouverture des rus du territoire (Buzot, Étang), la dépollution du terrain du SIAAP ou encore l'aménagement des mares filtrantes
 - Non mentionnés dans le PCAET : dépollution de la Seine, de la plaine de Montesson, transition agricole vers des pratiques sans pesticides et engrains de synthèse pour protéger les insectes pollinisateurs et la santé humaine
 4. **Diffuser et appliquer les bonnes pratiques pour un urbanisme favorable à la biodiversité**
 - Utiliser l'outil BiodivScore de la Ville de Paris pour encourager les concepteurs privés à intégrer la biodiversité dès la conception (végétalisation, préservation des cavités existantes du bâti, nichoirs..)
 - Adapter les avis d'autorisation d'urbanisme des élus locaux en fonction de la présence d'espèces nicheuses du bâti, et de l'intégration d'anfractuosités.
 - Cartographier les sites de nidification et gîtes d'espèces protégées et/ou menacées pour éviter leur destruction dans le cadre de projets d'urbanisme
 - Prendre en compte des sites et du calendrier de nidification des espèces menacées et/ou protégées lors des travaux d'aménagement
 - Former des instructeurs d'autorisation d'urbanisme ainsi que les paysagistes et urbanistes-concepteurs aux enjeux de biodiversité.
 5. **Animer un comité de suivi avec les experts de la biodiversité locale** (LPO, ONF, FNE, etc....). Par exemple, une commission biodiversité a lieu tous les trimestres pour la ville de Nantes.

Protéger la ressource Eau

Ressource vitale, l'eau est de plus en plus convoitée en raison des modes de production et de consommation, de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la croissance démographique. La pollution et les modes d'utilisation non durables de la ressource ne cessent d'entraver sa qualité et de contribuer à la dégradation de l'environnement.

Les compétences en matière d'eau potable, d'eaux pluviales urbaines et d'assainissement ont été transférées aux Communautés d'agglomération au 1er janvier 2020. Depuis le 1er janvier 2022, la CASGBS assure la gestion de la compétence pour l'ensemble des communes. Toutefois, la possibilité est donnée de redéléguer l'exercice de ces 3 compétences aux communes dans le cadre d'une convention : c'est le choix retenu pour 5 d'entre elles sur le territoire dont par exemple à la ville de Carrières-sur-Seine. Concernant la ressource en eau, le PCAET de la CASGBS mentionne les points suivants :

- **Une eau de qualité dégradée** : l'état des cours d'eau et nappes phréatiques est jugé moyen à médiocre notamment à cause des pollutions issues de l'industrie et de l'agriculture, et du ruissellement dans la Seine des eaux pluviales polluées en milieu urbain. Notre station d'épuration des eaux usées SIAAP de Seine Aval à Achères, est classée Seveso « seuil haut » depuis 2010 et traite 60% des eaux usées de la région parisienne. Depuis 2019, elle a connu plusieurs incidents qui ont entraîné des rejets polluants, des mises en demeure préfectorales pour non-conformité et la mort de nombreuses espèces.
- **Des fonctions écosystémiques menacées par l'artificialisation des berges de la Seine**: Absorption des débordements des cours d'eau, réservoir de biodiversité, stockage du carbone
- **Des risques amplifiés par le dérèglement climatique**. Avec les pluies de plus en plus fréquentes et intenses (Inondation par débordement et remontée des nappes souterraines, stagnation de grandes étendues d'eau, mouvements de terrain en raison des cavités souterraines) et avec les épisodes de sécheresse et de canicule plus nombreux et plus intenses (Recul de l'approvisionnement en eau)
- **12 communes dotées d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)**.

- Organiser des états généraux de la Seine pour renforcer les connaissances sur le fleuve et trouver des solutions de dépollution
- Sauvegarder les Zones naturelles d'expansion des crues de la Seine
- Se doter d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales urbaines

- Adopter un mode de gestion durable des eaux de pluie
- Développer les usages de récupération de l'eau de pluie
- Sensibiliser les citoyens et les entreprises avec des opérations de prévention, de dépollution et de nettoyage

Nos suggestions

Pour protéger la ressource Eau lors du prochain mandat municipal, nous recommandons de suivre les leviers d'actions identifiés dans le PCAET :

- Organiser des états généraux de la Seine pour renforcer les connaissances sur le fleuve et trouver des solutions de dépollution, sur le modèle d'un hackathon associant les établissements d'enseignement supérieur, des opérateurs d'eau et des start-ups.
- Sauvegarder les Zones naturelles d'expansion des crues de la Seine à l'aide d'un diagnostic de l'aménagement et de la renaturation des berges accompagné de préconisations pour mieux prévenir le risque inondation : digues, maintien de zones humides, mares filtrantes ou de rétention.
- Se doter d'un schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales urbaines afin de définir les moyens d'agir pour une meilleure gestion de l'eau et pour anticiper les situations de crise.
- Adopter un mode de gestion durable des eaux de pluie en favorisant l'infiltration à l'aide de solutions telles que les noues paysagères ou les mares filtrantes et l'intégrer dans les politiques d'aménagement.
- Développer les usages de récupération de l'eau de pluie par les communes et les particuliers en suivant la logique adoptée pour la distribution de composteurs individuels et collectifs.
- Sensibiliser les citoyens et les entreprises avec des opérations de prévention de pollution et de nettoyage « Berges Saines » deux fois par an et une signalétique « Ici commence la Seine » au niveau des bouches d'égout pour prévenir la pollution du fleuve.

Rendre notre territoire résilient

Le CEREMA accompagne l'État, les collectivités et les entreprises pour adapter les territoires au défi climatique. Il définit un territoire **résilient** s'il est capable :

- **d'anticiper des perturbations, brutales ou lentes**, grâce à la veille et à la prospective
- **d'en minimiser les effets**
- **de se relever et rebondir** grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation
- **d'évoluer vers un nouvel état en équilibre dynamique** préservant ses fonctionnalités
- **cet état est décidé et construit démocratiquement**

Le Plan Climat Air Energie territorial de la Communauté d'Agglomération de la Boucle de Seine mentionne page 11 les principaux aléas climatiques, enjeux et risque de notre territoire, à savoir :

- **Inondations**
- **Mouvements de terrains** (cavités souterraines et 'accentuation du phénomène de retrait/gonflement des argiles)
- **Surmortalité** avec les fortes hausses du nombre d'épisodes caniculaire et de dégradations de la qualité de l'air et du développement des îlots de chaleur urbain
- **Baisse de la disponibilité en eau et de l'amplification du risque d'incendie**

A ces risques physiques liés aux dépassements des limites planétaires, s'ajoute le **risque de ne plus pouvoir se nourrir correctement, sur notre territoire, notamment en cas de crises.**

La surface agricole par habitant étant largement insuffisante pour couvrir nos besoins alimentaires en IdF, nous sommes très dépendants (cf. baromètre de la résilience alimentaire du Conseil National de Résilience Alimentaire - CNRA). Il est impératif que notre agglomération s'empare du sujet. **Or la CASGBS n'a toujours pas de Projet alimentaire Territorial (PAT) contrairement à plus de 450 communautés d'agglomération ou communes reconnues par le ministère au 1er juillet 2025.**

Les PAT (Projets alimentaires territoriaux) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs.trices, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Ils répondent à des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de santé publique et permettent d'accroître la résilience alimentaire des territoires. La carte PAT est disponible sur le site du ministère de l'Agriculture ou sur le site France PAT

- Faire un diagnostic des risques long terme avec des experts (PESTEL)
- Lancer un Plan Alimentaire Territorial avec toutes les parties prenantes qui intègre des états généraux de l'agriculture locale
- Rendre des espaces à l'agriculture urbaine et périurbaine : en faire des jardins partagés, des vergers ou des projets d'agriculture urbaine expérimentale

- Former les élus et le personnel aux leviers de la résilience (modularité, diversité, redondance, autonomie, Cohésion) ★
- Organiser des exercices de gestion de crise, y compris avec les citoyens (Fresque de la crue de la Seine Paris 50°,...)
- Connaître et tisser des liens avec les acteurs économiques locaux de l'économie régénérative (Convention des Entreprises pour le Climat, Genact, etc...)

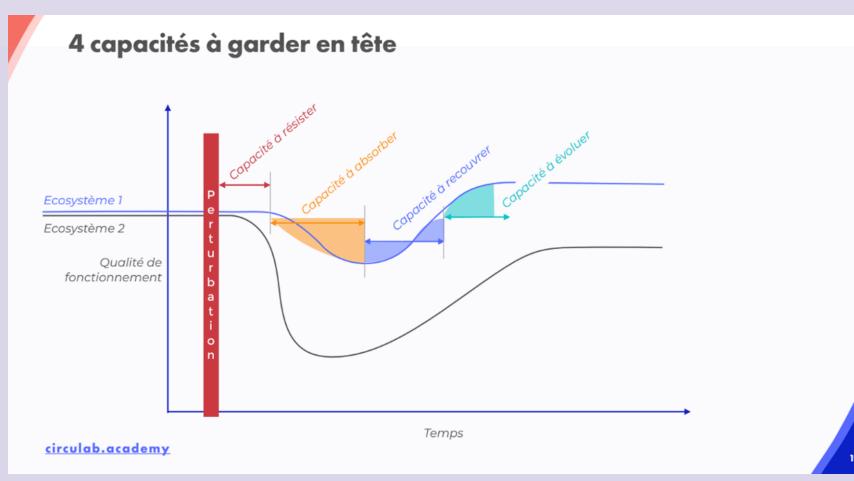
Nos suggestions

Nous proposons aux listes engagées pour les prochaines Municipales de déployer et de compléter les leviers d'actions déjà identifiés dans le Plan Climat Air Energie de la CASGBS (cf. p16 du PCAET)

1. **Pérenniser le foncier et l'activité agricoles** en consolidant les périmètres de protection (ZAP, PRIF) ainsi qu'en poursuivant et amplifiant les actions de suivi des exploitants agricoles et de transition agroécologique en lien avec nos partenaires (Chambre d'agriculture, association Plaine d'avenir 78).
2. **Organiser des états généraux de l'agriculture locale** pour échanger sur les nouveaux enjeux de revalorisation de friches agricoles et d'adaptation des pratiques (AB, diversification, nouvelles filières) ainsi que pour porter une réflexion commune sur la création d'une pépinière dédiée aux projets agricoles, sylvicoles et agroalimentaires de demain.
3. **Agir en faveur du développement des circuits courts à travers le Projet Alimentaire Territorial (PAT)** en associant les acteurs de la grande distribution comme les commerces et marchés de centre-ville, mais aussi en valorisant les initiatives existantes de magasins de producteurs locaux et en encourageant la création de nouveaux points de vente directe.
4. **Rendre des espaces à l'agriculture urbaine et périurbaine** tels que les parcelles non exploitées dans les communes ou des friches : en faire des jardins partagés ou des projets d'agriculture urbaine expérimentale (site de Champerché à Sartrouville avec sa culture hors sol dans un ancien parking souterrain).

En plus de ces actions déjà identifiées, nous demandons de :

5. **Faire un diagnostic des risques long terme avec des experts**
6. **Former les élus et le personnel à l'échelle de la ville et de la CASGBS à leviers de la résilience** (modularité, diversité, redondance, autonomie, Cohésion)
7. **Organiser des exercices de gestion de crise, y compris avec les citoyens** (Fresque de la crue de la Seine Paris 50°,...)
8. **Connaître et tisser des liens avec les acteurs économiques locaux de l'économie régénérative** (Convention des Entreprises pour le Climat, Genact etc.)



Économie Circulaire & Réduction de Déchets

[DEBUT DE LA PAGE]

La question des déchets et des ressources illustre bien les défis environnementaux et sociaux auxquels nos communes sont aujourd’hui confrontées. Le modèle linéaire « produire, consommer, jeter » épuise les ressources, alourdit les dépenses publiques et contribue au réchauffement climatique et à l’effondrement de la biodiversité.

Dans ce contexte, la transition vers une économie circulaire n'est plus une option, mais une nécessité. Elle consiste à revoir nos modes de production et de consommation pour réduire le gaspillage de ressources.

Un sondage réalisé par Zero Waste France auprès de 2068 personnes montre que les citoyens et citoyennes attendent des engagements forts en faveur de la réduction des déchets.

Les municipalités, par leur proximité avec les habitants et leur rôle de pilotage local, sont en première ligne pour faire évoluer les pratiques. Outre l'exemplarité, elles disposent de leviers tels que l'éducation à l'environnement et la mobilisation citoyenne. Si le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) de la CASGBS définit un cadre global, il reste souvent trop général pour impulser les changements de comportement nécessaires. Ce sont donc les communes, en s'appuyant sur ce cadre intercommunal, qui peuvent donner corps à la transition écologique par des initiatives visibles, adaptées et mobilisatrices.

- [FIN DE LA PAGE]
- Structurer et affirmer une stratégie municipale “zéro déchet / économie circulaire”
 - Mettre en œuvre un plan d'exemplarité ★
 - Conditionner les aides, subventions et autorisations (événements, mise à disposition de lieux, ...) à des engagements “zéro déchet” ★
 - Déployer le tri à la source et la valorisation des biodéchets dès le début du mandat
 - Développer l'émergence et la visibilité sur notre territoire des filières économiques du réemploi, de la réparation et du reconditionnement
 - Mettre en œuvre une campagne ambitieuse de mobilisation et de sensibilisation des citoyens
 - Mettre en place une tarification incitative
 - Construire une coopération intercommunale renforcée sur l'économie circulaire ★
 - Abonder localement la prime réparation de l'État
 - Mettre en œuvre les initiatives nécessaires à éviter l'augmentation de capacité de l'usine CRISTAL ainsi que le remplacement de son four vieillissant ★

Nos suggestions

- 1. Structurer et affirmer une stratégie municipale “zéro déchet / économie circulaire”**
- 2. Mettre en œuvre un plan d'exemplarité** qui devra se décliner dans tous les périmètres (Education, Gestion de l'espace public, Espaces verts, Action sociale et sanitaire, Culture, Sports, Administration, Urbanisme, Restauration collective) :
 - Former les agents municipaux et développer dans l'administration les bonnes pratiques de l'économie circulaire, notamment la sobriété
 - Supprimer les PUU (Plastiques à Usage Unique) dans les services (réunions, réceptions, événements, équipements sportifs et culturels, ...) et les restaurants et cantines municipaux (pour rappel, la loi rend obligatoire depuis 2023 la vaisselle réutilisable dans les cantines et les restaurants collectifs)
 - Intégrer systématiquement des critères environnementaux dans les appels d'offres, en privilégiant les produits durables, réparables et locaux et en bannissant les produits à usage unique
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - Valoriser localement les biodéchets issus des services communaux en utilisant par exemple le compost pour les espaces verts, les jardins partagés ou projets agricoles de proximité
 - Mettre en place un système de mutualisation, prêts et dons de matériel entre services municipaux
- 3. Conditionner les aides, subventions et autorisations (événements, mise à disposition de lieux, ...)** à des engagements “zéro déchet”
- 4. Déployer le tri à la source et la valorisation des biodéchets dès le début du mandat en impliquant les citoyens, associations notamment, dans les choix de solutions** pour rattraper le retard pris par toutes les communes de la CASGBS (À partir du 1er janvier 2024, le tri des biodéchets se généralise et doit se faire à la source pour tous les particuliers et les professionnels en France, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020)
- 5. Développer l'émergence et la visibilité sur notre territoire des filières économiques du réemploi, de la réparation et du reconditionnement**
 - Soutenir les ressourceries, recycleries et ateliers de réparation - Favoriser la création et la pérennisation des acteurs locaux du réemploi.
 - Encourager les commerces et artisans engagés : Boutiques en vrac, consigne, réparation, prêt d'objets, partage d'équipements.
 - Faire appel à un fournisseur de service de couches lavables dans les crèches
 - Contribuer activement à la mise en place d'une filière de consigne pour réemploi sur le territoire
 - Abonder localement la prime réparation de l'État pour inciter à réparer plutôt qu'à jeter.

- 6. Mettre en œuvre une campagne ambitieuse de mobilisation et de sensibilisation des citoyens (habitants, écoles, commerçants, entreprises)**
 - Déployer des campagnes municipales de sensibilisation : Informer sur la réduction des déchets, la consommation responsable, le compostage et le tri.
 - Former les plus jeunes aux enjeux et aux gestes de prévention, de réemploi et de tri.
 - Associer les habitants aux projets locaux : compostage partagé, repair cafés, groupements d'achats responsables, événements zéro déchet.
- 7. Mettre en place une tarification incitative**
- 8. Construire une coopération intercommunale renforcée sur l'économie circulaire**
- 9. Abonder localement la prime Réparation de l'Etat**
- 10. Définir des objectifs ambitieux de réduction des déchets, qui permettront d'éviter l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine CRISTAL, ainsi que le remplacement d'ici quelques années de son four vieillissant, à l'instar de la ville de Besançon qui a pu proposer une alternative au remplacement d'un de ses fours d'incinération.**

Achats responsables

La commande publique peut dynamiser certains secteurs d'activité inscrits dans la transition écologique et sociale. Les municipalités effectuent divers achats de biens et services. Elles peuvent choisir de privilégier les achats dits responsables, et ainsi réduire leur empreinte environnementale tout en devenant des acteurs exemplaires.

- Intégrer systématiquement des critères environnementaux dans les appels d'offre ★
- Former et sensibiliser les agents municipaux à la sobriété et aux achats responsables ★
- Privilégier les fournisseurs les plus responsables ★
- Privilégier les produits durables, réparables et locaux ★
- Piloter les pratiques d'achats responsables ★

- 1. Intégrer systématiquement des critères environnementaux dans les appels d'offre et privilégier les fournisseurs les plus responsables**
 - Généraliser les clauses environnementales dans les appels d'offres : Exiger des performances en matière d'impact carbone, de durabilité et de réparabilité.
 - Prendre en compte l'ensemble du cycle de vie des produits (achat, usage, entretien, fin de vie).
 - Favoriser les fournisseurs « sobres » et qui respectent la hiérarchie des modes traitement des déchets (prévention, réemploi, recyclage, valorisation énergétique, élimination)
- 2. Privilégier les produits durables, réparables et locaux**
 - Favoriser les circuits courts et l'économie locale dans les achats municipaux.
 - Privilégier les produits éco-conçus : Allonger la durée de vie du matériel et limiter le renouvellement prématûr.
 - Bannir les produits jetables dans les pratiques municipales : Supprimer les équipements à usage unique au profit d'alternatives réutilisables.
- 3. Former et sensibiliser les agents municipaux à la sobriété et aux achats responsables.**
- 4. Piloter les pratiques d'achats responsables**
 - Mettre en place des indicateurs de suivi
 - Rendre compte régulièrement des résultats en conseil municipal et au public : Renforcer la transparence et l'adhésion citoyenne.

Agir pour la sobriété énergétique

Sur le territoire de la communauté d'agglomération (CASGBS), le secteur du logement constitue aujourd'hui le 1er poste de consommation d'énergie et le 2ème poste d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de l'agglomération, en raison d'un parc bâti majoritairement ancien et peu performant sur le plan énergétique. Une part importante des logements a été construite avant les premières réglementations thermiques, ce qui explique leur forte consommation de chauffage et leur faible confort thermique. Les bâtiments professionnels représentent également un volume significatif de consommation. Cette situation fait de la rénovation énergétique un levier prioritaire pour atteindre les objectifs climatiques nationaux et territoriaux.

Face à ces enjeux, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération a fixé des orientations ambitieuses visant l'exemplarité des administrations, l'éco-rénovation de l'habitat, la modernisation des bâtiments publics et le développement de mobilités plus sobres.

Toutefois, ces objectifs restent encore insuffisamment déclinés à l'échelle communale, faute de leviers opérationnels suffisamment puissants, de moyens financiers dédiés et d'un accompagnement renforcé des propriétaires privés. Le succès de la transition énergétique repose donc largement sur le niveau d'engagement réel des communes, leur capacité à structurer l'action locale et à rendre les politiques publiques plus lisibles et accessibles pour les habitants et les acteurs économiques.

- Réaliser des audits énergétiques globaux et détaillés sur le patrimoine communal incluant les logements sociaux
- Mettre en place un bilan énergétique et carbone communal
- Instaurer une commission municipale permanente dédiée au sujet de la transition énergétique et au suivi régulier de la performance énergétique
- Élaborer un plan communal de rénovation énergétique avec des objectifs chiffrés et un calendrier de mise en œuvre
- Allouer un budget significatif et pérenne à la transition énergétique
- Adapter le PLU aux enjeux énergétiques
- Programmer un ensemble ambitieux de travaux de rénovation énergétique
- Déployer des campagnes (générales et ciblées) de sensibilisation pour encourager la rénovation énergétique du parc immobilier privé (à destination des élus, des fonctionnaires municipaux, des habitants et des acteurs économiques)
- Associer les habitants et les acteurs économiques aux projets de rénovation énergétique pilotés par la commune ★
- Mettre en place un service municipal de conseil en rénovation énergétique
- Former les élus et les agents municipaux aux enjeux énergétiques, y compris pour les achats publics

Nos suggestions

1. STRUCTURER UNE STRATÉGIE COMMUNALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- Réaliser des audits énergétiques globaux et détaillés sur le patrimoine communal en évaluant la performance de l'ensemble des bâtiments municipaux, scolaires, sportifs et culturels et des logements sociaux et en identifiant les axes d'économie d'énergie.
- Mettre en place un bilan énergétique et carbone communal assorti d'indicateurs fiables pour prioriser les investissements.
- Instaurer une commission municipale permanente dédiée au sujet de la transition énergétique chargée notamment d'élaborer un plan communal de rénovation énergétique (incluant des objectifs chiffrés, un calendrier d'actions et des priorités d'intervention sur le parc public et privé) et d'en suivre la réalisation
- Allouer un budget significatif et pérenne à la transition énergétique
- Maîtriser les consommations par la sobriété énergétique et les achats responsables : Réduire à la source les besoins énergétiques des services, équipements et usages municipaux. Adapter le PLU aux enjeux énergétiques : lever les freins réglementaires et instaurer des orientations favorables à la rénovation et aux constructions performantes en intégrant systématiquement la performance énergétique et le confort d'été dans les projets de construction et de rénovation.
- Suivre la performance énergétique dans le temps en mesurant les consommations avant et après travaux et publier régulièrement les résultats

2. RÉNOVER ACTIVEMENT LE PATRIMOINE BÂTI PUBLIC

- Programmer résolument les travaux de rénovation énergétique en priorisant les bâtiments les plus énergivores pour un effet rapide sur les dépenses et le climat.
- Réaliser les travaux d'isolation et moderniser des équipements techniques (chauffage, ventilation, éclairage, régulation intelligente...).
- Montrer concrètement l'efficacité des politiques de rénovation énergétique.

3. MOBILISER, FORMER ET ACCOMPAGNER LES ÉLUS, LES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX, LES HABITANTS ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUE

- Déployer des campagnes générales de sensibilisation des élus, des fonctionnaires municipaux, des habitants et des acteurs économiques pour les informer sur les bénéfices, les aides et les démarches en matière de rénovation énergétique.
- Encourager la rénovation énergétique du parc privé en déployant des campagnes ciblées par quartier, type de bâti ou publics prioritaires.
- Associer les habitants et les acteurs économiques aux projets de rénovation pilotés par la commune pour favoriser l'adhésion, la compréhension et l'appropriation des enjeux.
- Mettre en place un service municipal de conseil en rénovation énergétique pour orienter les particuliers et les bailleurs vers France Rénov, les aides disponibles et les bons prestataires et leur proposer ainsi un appui technique, administratif et financier de premier niveau.
- Valoriser publiquement l'efficacité des opérations de rénovation réalisées afin de créer un effet d'entraînement auprès des habitants et des acteurs économiques.
- Former les élus et les agents municipaux aux enjeux énergétiques.

Mobilités durables

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, la route représente près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre, contre seulement 16 % à l'échelle nationale. Ce chiffre révèle une dépendance très forte à la voiture individuelle, nourrie par des transports en commun peu attractifs, un manque de lisibilité des alternatives et des infrastructures encore insuffisantes pour la marche et le vélo, ce qui limite concrètement l'exercice effectif du droit à la mobilité pour une grande partie des habitants.

Cette situation a des conséquences directes sur la qualité de vie : pollution de l'air, bruit, congestion permanente. La pollution aux particules fines est un enjeu de santé publique majeur, et de nombreux riverains des grands axes sont exposés à des niveaux sonores supérieurs aux recommandations sanitaires, avec des effets concrets sur le sommeil et la santé.

Pourtant, les marges de manœuvre existent. Les communes, avec l'appui de la CASGBS, disposent de leviers pour réduire la place de la voiture et accompagner une mobilité plus durable. Ce plaidoyer s'articule autour de quatre priorités : développer des alternatives à la voiture qui soient utiles et accessibles, accélérer la décarbonation du parc automobile, redonner toute sa place à la marche et au vélo dans les déplacements du quotidien, et engager la transition écologique du transport de marchandises du dernier kilomètre.

La transition des mobilités est un enjeu climatique, sanitaire et social. Elle peut et doit se jouer ici, à l'échelle locale, par des décisions concrètes et ambitieuses.

- Élaborer un plan de mobilité active complet, incluant un Plan Vélo et un Plan Marche, et contribuer au Plan Vélo CASGBS et au VIF
- Aménager et entretenir l'espace public : voirie, trottoirs, pistes cyclables, avec des zones apaisées pour sécuriser tout le monde.
- Installer des abris vélos sécurisés près des gares et au cœur des zones résidentielles.
- Développer l'intermodalité : voiture/covoiturage + marche + vélo + transports collectifs, avec création de pôles d'échanges multimodaux..
- Renforcer l'offre de transports en commun: bus locaux, navettes, fréquences améliorées, horaires élargis.
- Créer des voies réservées et priorités bus sur les axes congestionnés pour accélérer les trajets du quotidien.
- Promouvoir les alternatives à la voiture : covoiturage, transport à la demande, location vélo, aides type Véligo.
- Déployer un plan d'électrification des mobilités : bornes de recharge
- Rendre la mobilité accessible à tous : intégrer les besoins des personnes âgées et PMR dans le plan de mobilité intermodale.
- Mettre en place un suivi des usages et de la sécurité : indicateurs partagés, retours usagers, data pour piloter la stratégie.

Nos suggestions

1. Renforcer l'offre de transport en commun local

- Mettre en place des offres propres à la collectivité (bus local, navettes y compris fluviales, transport à la demande) ou soutenir les offres/dessertes existantes (utilisation des transports scolaires par les non scolaires).
- Optimiser l'offre existante en agissant sur la cadence et l'augmentation des fréquences, l'élargissement des plages horaires.;
- Créer des parkings relais et des pôles d'échanges multimodaux (voiture, covoiturage, bus, vélo (privatif et en libre service), RER...)
- Élaborer un plan de transport inclusif : Adapter les aménagements aux personnes âgées et à mobilité réduite.

2. Accompagner la transition vers une mobilité décarbonée

- Élaborer un plan d'électrification des mobilités : Programmer l'installation de bornes de recharge sur la voirie communale.
- Intégrer des bornes proportionnellement au nombre de logements : Imposer un minimum d'équipements dans les programmes immobiliers.
- Inciter les copropriétés à s'équiper : Prescriptions et incitations via le PLU et les règlements d'urbanisme

3. Développer l'accès aux alternatives à la voiture individuelle

- Promouvoir les services de location et d'aide au vélo : Véligo, aides à l'achat, dispositifs régionaux.
- Faciliter le covoiturage domicile-gare : Créer des points de rendez-vous, des aires dédiées et une communication ciblée.
- Mettre à disposition en autopartage des véhicules professionnels de la collectivité pour utilisation par les associations ou habitant·es du territoire les soirs et week-end.
- Élaborer un Plan Vélo et Plan Marche communaux : Définir un schéma directeur des itinéraires cyclables et marchables, avec priorités de sécurisation et continuités.

4. Coordonner l'action communale avec les dynamiques intercommunales

- Déployer des actions intercommunales sur les mobilités durables : Co- construction avec l'agglomération des itinéraires, services et équipements.
- Mettre en place un suivi par indicateurs partagés : Part modale vélo/marche, fréquentation, sécurité, satisfaction usagers.

Démocratie citoyenne

La transition écologique ne peut réussir sans une démocratie locale renforcée, transparente et inclusive. Face à l'ampleur des transformations à conduire — adaptation climatique, sobriété énergétique, préservation du vivant, justice sociale — les décisions publiques doivent être mieux comprises, partagées et co-construites avec les citoyens.

Dans les communes de la boucle de Seine, les habitantes et habitants expriment une attente forte de participation aux choix structurants qui façonnent leur cadre de vie. Pourtant, les arbitrages budgétaires, les décisions d'aménagement ou les orientations environnementales restent souvent perçues comme complexes, opaques ou éloignés des préoccupations quotidiennes.

Renforcer la démocratie citoyenne, c'est donc redonner du pouvoir d'agir aux citoyens, restaurer la confiance dans l'action publique et garantir la cohérence des politiques locales avec les enjeux écologiques. Cela suppose de nouvelles méthodes de gouvernance, associant élus, services, associations, acteurs économiques et habitants, tout au long du mandat.

- Mettre en place une budgétisation verte communale. ★
- Renforcer la transparence et l'accessibilité de l'action publique. ★
- Déployer des dispositifs de démocratie participative structurants.
- Articuler démocratie communale et intercommunale
- Soutenir le tissu associatif comme pilier de la démocratie locale.

Nos suggestions

1. Mettre en place une budgétisation verte communale

- Identifier clairement les dépenses et investissements liés à la transition écologique dans le budget communal.
- Intégrer des critères environnementaux (CO₂, biodiversité, artificialisation, ressources) dans les arbitrages budgétaires. ★
- Faire de la transition un principe transversal à l'ensemble des services municipaux. ★
- Suivre et ajuster les choix budgétaires à l'aide d'indicateurs partagés sur la durée du mandat.

2. Renforcer la transparence et l'accessibilité de l'action publique

- Publier chaque année un rapport citoyen de la transition écologique, clair et pédagogique, présentant les actions engagées, les budgets alloués et les résultats obtenus. ★
- Développer des outils de visualisation accessibles (tableaux de bord, infographies, cartes interactives) pour permettre à tous de comprendre les politiques municipales.
- Organiser des temps publics réguliers de restitution (réunions publiques, ateliers citoyens, conseils municipaux thématiques).

3. Déployer des dispositifs de démocratie participative structurants

- Budgets participatifs à dominante écologique : allouer une part identifiée du budget communal à des projets proposés et choisis par les habitants, en priorité sur les enjeux climatiques, de biodiversité et de cadre de vie.
- Créer systématiquement des conventions citoyennes sur les enjeux environnementaux pour les décisions structurantes impactant l'environnement (urbanisme, mobilités, espaces naturels). ★
- Associer citoyens volontaires, associations et experts locaux au suivi de la mise en œuvre des politiques environnementales sur la durée du mandat.

4. Articuler démocratie communale et intercommunale

- Renforcer la coordination citoyenne à l'échelle de la CASGBS, notamment sur les politiques climatiques, énergétiques et de mobilité.
- Favoriser des démarches participatives intercommunales sur les sujets dépassant l'échelle communale (Seine, mobilité, alimentation, biodiversité).
- Garantir une redevabilité des élus municipaux sur leurs positions et votes au sein des instances intercommunales. ★

5. Soutenir le tissu associatif comme pilier de la démocratie locale

- Reconnaître et soutenir les associations locales comme acteurs clés de l'expertise citoyenne, de la mobilisation et de l'innovation sociale.
- Mettre en place des cadres de partenariat clairs, transparents et pluriannuels.
- Associer systématiquement les associations aux politiques publiques environnementales.